

SERVICES TECHNIQUES

FB/PB/TB

DECISION N° ST23-07966



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération surnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour la mission OPC relatif à la construction d'un gymnase à Villeparisis,

CONSIDERANT la consultation menée auprès de ANCEL – BERTAUD,

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n°C202349 « Mission OPC relatif à la construction d'un gymnase à Villeparisis » est attribué à **ANCEL – BERTAUD Architectes – 30 bis rue du Cdt Brasseur – 93600 Aulnay-sous-Bois.**

Le contrat est conclu **pour un montant de 28 560.00 € HT soit 34 272.00 € TTC.**

La prestation **commencera à la date de notification du contrat au prestataire et aura pour échéance la date de réception des travaux.**

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 4



Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le

La Directrice Générale des Services

Valérie BESSIÈRE



ANCEL - BERTAUD

Architecte dplg & Ingénierie de la construction

30 bis rue du Cdt Brasseur 93600 Aulnay-S/s-Bois Téléphone: 01.48.69.48.83 Télécopie: 01.48.69.93.55
marcancel@wanadoo.fr - laurencebertaud@wanadoo.fr

Aulnay-sous-Bois le, 30 mai 2023

Ville de Villeparisis
Direction des Services Techniques
32 rue de Ruzé CS 50105
77 273 VILLEPARISIS

A l'attention de M BERODY

N/Réf : 22/23

Objet : Construction d'un gymnase à Villeparisis.

Transmission par courriel : berody@mairie-villeparisis.fr

Monsieur,

Vous nous avez sollicité pour vous remettre une proposition d'honoraires concernant la mission OPC de l'opération citée en objet et nous vous en remercions.

L'opération concerne la construction d'un gymnase 79 rue de Ruzé à Villeparisis. L'enveloppe financière prévisionnelle de travaux déterminée par la maîtrise d'oeuvre en phase projet est de 2 738 837,17€ HT. La durée des travaux est fixée à 10 mois + 1 mois de préparation. Au regard des travaux à réaliser ce délai semble très optimiste.

Les honoraires à prévoir pour la mission de maîtrise d'oeuvre sont les suivants.

Phase projet

Organisation générale et planification	1 840,00 €
Calendrier détaillé	2 240,00 €

Phase exécution des travaux

Pilotage et coordination	9 600,00 €
Réunion de chantier et planification	13 440,00 €
Réception et levée des réserves	1 440,00 €

TOTAL HT	28 560,00 €
TVA 20 %	5 712,00 €
TOTAL TTC	34 272,00 €

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marc ANCEL

Marc ANCEL
INGÉNIEUR DE LA CONSTRUCTION
EXPERTISE ET ASSISTANCE TECHNIQUE

30 BIS RUE DU CDT BRASSEUR 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Le 01/06/2023

Ville de Villeparisis
La Directrice Générale
Valérie BESSIÈRE



Valérie Bessière

Marc ANCEL Ingénierie de la Construction
N° URSSAF: 930 802 02954800101
SIRET: 440 994 424 00016 APE: 7112

Accusé de réception en préfecture
077-267705144-202306080728017966-AI
Date de réception en préfecture : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20230608-ST23_07966-AI
Date de télétransmission : 09/06/2023
Date de réception préfecture : 09/06/2023